

N°	0	7	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil cinq Le vendredi 20 mai à 10 h 00, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale (76).	
- Subvention de fonctionnement attribuée à la Fédération de pêche 76	Etaient présents : MM. BIGNON, COET, DUHAMEL, GARRAUD, LACHEREZ, LOIN, PECQUERY, SENEAL. Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY (pouvoir à M. COËT), JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), LOTTIN, MAQUET, MAUGEZ.	
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Subventionnement du poste d'agent technique – catégorie C : employeur Fédération de pêche de la Seine-Maritime</u>	
28 avril 2005	Comme souhaité par le Conseil d'administration, l'Institution souhaite débattre en fin d'année du recrutement de l'agent technique de la station salmonicole d'Eu et de la Convention de partenariat avec le CSP sur le SUIVI DES MIGRATEURS.	
NOMBRE DE DELEGUES :	En attendant cette échéance, le Conseil d'administration à l'unanimité vote l'octroi d'une subvention de fonctionnement payée à l'article 657 du budget 2005 et attribuée à la Fédération de pêche de la Seine-Maritime dans le cadre du recrutement temporaire (CDD de 6 mois) de l'agent technique de la station salmonicole d'Eu par la Fédération de pêche. La somme versée sera de 11 500€.	
En exercice	15	
Présents	8	Le Conseil d'administration donne pouvoir au président pour mettre en application cette décision.
Votants	10	

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL